

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ENOKI SAS

RCS Paris 881 727 846

Siège social : 20 rue de la Pierre Levée 75011 Paris, France

Bureaux : 17 rue d'Hauteville, 75010, Paris

N° TVA intracommunautaire : FR49881727846

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet et domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») établissent les conditions contractuelles applicables à la fourniture des prestations listées à l'Article 2 des présentes (ci-après « Prestation(s) ») proposées par la société ENOKI, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 20 rue de la Pierre Levée 75011 Paris, France et immatriculée au RCS de Paris sous le n° 881 727 846 (ci-après « ENOKI » ou « Prestataire ») à ses clients (ci-après « Client(s) »).

1.2. Acceptation des CGV

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande en retournant le devis ou l'offre faite par ENOKI. Elles s'imposent alors au Client quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achat.

1.3. Dispositions contractuelles

Si des conditions particulières sont ajoutées au devis établi par ENOKI, celles-ci viennent compléter ou modifier les présentes CGV.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV, sauf s'il s'agit d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

Le Client est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes CGV.

1.4. Modification des CGV

ENOKI se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment. Sont applicables celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS FOURNIES PAR ENOKI

2.1. Les Prestations

ENOKI développe des créations logicielles et multimédia pour le compte de ses Clients. Les Prestations comprennent notamment :

- Création de sites internet (sites vitrines, applications web, e-commerce) ;
- Création de contenu ;
- Web design, User experience, User Interface;
- Création de chartes graphiques et d'identité visuelle ;
- Activité de conseil liée à la digitalisation des entreprises et formation ;
- Maintenance préventive et corrective d'applications et sites internet ;
- Hébergement de sites internet et applications web et achat de nom de domaine ;
- Administration de sites internet ;
- Création d'application mobiles ou desktop ;
- Création de scripts d'automatisation ;
- Référencement naturel et payant et positionnement dans les moteurs de recherche (SEO et SEA).

Cette liste n'étant pas exhaustive, les présentes CGV s'appliquent également à toute Prestation qui ne serait pas citée ci-dessus.

2.2. Devis et Cahier des charges

La Prestation attendue donne lieu à l'établissement d'un devis descriptif des travaux à exécuter détaillant leurs caractéristiques.

La Prestation attendue est détaillée dans un cahier des charges (ou une note descriptive), élaboré par ENOKI en collaboration avec le Client, annexé au présent contrat et en faisant partie intégrante et dans lequel sont précisées les modalités d'exécution, le calendrier et les procédures de contrôle des travaux. Il devra être signé par le Client et précédé de la mention « Bon pour accord » par le Client préalablement au démarrage des travaux par ENOKI.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1. Devis

La Prestation donne lieu à l'établissement d'un devis estimatif préalable, établi pour une durée limitée de trente (30) jours à compter de son émission. S'il s'agit d'un bon de commande émis par le Client, il devra comporter les références du devis.

3.2. Caractère définitif de la commande

Tout retour de devis ou commande signé par le Client et précédé de la mention « Bon pour accord » vaut engagement ferme et définitif et acceptation des CGV.

3.3. Modification de la commande

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par le Client doit être soumise à l'acceptation de ENOKI.

3.4. Prestation financée par un crédit à la consommation

La commande, lorsqu'elle est financée par un crédit, sera résolue de plein droit :

- si le prêteur n'a pas informé ENOKI de l'attribution du crédit dans le délai de sept (7) jours à compter de l'acceptation de l'offre de crédit par l'emprunteur ;
- ou si l'emprunteur a exercé, dans ce même délai, son droit de rétractation.

3.5. Validité de la commande

ENOKI se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes, et notamment dans le cas où il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure du Client, ou si la prestation demandée est manifestement contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou illégale.

3.6. Modification de la commande

Toute demande de modification de la Prestation par le Client postérieure à la signature du devis doit être soumise à l'acceptation de ENOKI et donnera lieu à un devis complémentaire.

3.7. Annulation de la commande

En cas d'annulation de commande par le Client postérieure à la signature du devis, et en dehors d'un cas de force majeure, ENOKI se réserve la faculté de conserver l'intégralité des sommes commandées ou de réclamer une somme d'un montant égal au préjudice subi par l'annulation du contrat.

3.8. Délai de livraison

Le délai de livraison sera évalué selon un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Tout délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif et sa non-observation ne peut motiver un laissé pour compte ou remise. Si le Client, pour un motif quelconque, retarde l'exécution du travail, ENOKI se réserve le droit de différer le délai de livraison.

3.9. Livraison et achèvement des travaux

ENOKI informera le Client par courriel d'achèvement des travaux, par exemple de la mise en ligne du site internet commandé.

Dans les quinze (15) jours suivant ce courriel, le Client pourra demander, dans une limite de deux allers-retours, des modifications mineures du contenu du site (comme par exemple la modification de couleur d'un élément, le changement d'alignement, le changement de taille, la modification d'un bloc existant type header, footer, menu, etc.). Passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté définitivement la livraison.

Les changements plus importants (comme par exemple l'ajout d'un nouveau gabarit de page, la création d'une nouvelle fonctionnalité sur mesure, etc.) feront l'objet d'une nouvelle facturation.

ARTICLE 4 – PRIX

4.1. Détermination du prix

Les Prestations donnent lieu à l'établissement d'un devis ou bon de commande estimatif de prix.

Les prix des prestations sont libellés en euros et calculés hors taxes (HT) ; ils seront majorés du taux de TVA en vigueur applicable au jour de la commande.

4.2. Modification du prix

ENOKI se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts, étant entendu que, en cas d'augmentation des prix postérieure à la commande, seul le prix fixé au jour de cette commande sera applicable au Client.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

5.1. Exigibilité

Toute somme due par le Client à ENOKI est payée comptant en totalité dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, sauf modalités particulières stipulées expressément dans le devis.

5.2. Acompte

Si ENOKI et le Client ont prévu au devis un paiement partiel à la commande, un acompte de 30% du prix total doit être versé lors de la commande et le solde du prix doit être réglé dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, sauf modalités particulières stipulées expressément dans le devis (ex : dans les 10 jours suivant la mise en ligne définitive du site internet).

5.3. Mode de paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire. L'IBAN de la société est indiqué sur la facture. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de ENOKI.

5.4. Défaut et retard de paiement

À défaut de paiement à l'échéance, le Client est mis en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception d'exécuter le paiement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de la lettre de mise en demeure.

À défaut de paiement quinze (15) jours après la mise en demeure d'exécuter, ENOKI se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours ou de prononcer la résolution de plein droit du contrat et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande, sans préjudice de toute autre action qu'ENOKI serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

En cas de retard de paiement et après mise en demeure, toute somme non versée à la date d'échéance est, à partir de cette date, productive d'intérêt au taux légal.

Tout retard de paiement par un Client ayant la qualité de professionnel engendre à l'égard de ENOKI une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, ENOKI pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

5.5. Facturation

Une facture est établie en double exemplaires pour toute Prestation dont le prix est égal ou supérieure à vingt-cinq (25) euros toutes taxes comprises et un exemplaire est remis au client à la réalisation des travaux.

La facturation d'une Prestation, dont le prix est inférieur à vingt-cinq (25) euros toutes taxes comprises, sera établie à la demande du Client.

5.6. Annulation de la commande par le Client

En cas d'arrêt d'un projet du fait de la décision unilatérale du Client et postérieure à la signature du devis, les travaux déjà effectués par ENOKI seront dus, l'acompte restera acquis à ENOKI et le solde du devis référant aux travaux sera facturé par ENOKI au Client. Dans tous les cas, le Client devra s'acquitter d'une somme au moins égale à 50% du prix total mentionné au devis.

5.7. Refus d'autorisation de paiement

ENOKI se réserve le droit de suspendre sans mise en demeure toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement.

ENOKI se réserve notamment le droit de refuser une commande d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

5.8. Clause de réserve de propriété

Les produits et prestations vendus dans les conditions établies dans le devis, bon de commande, facture ou bon de livraison restent la propriété de ENOKI, jusqu'au paiement intégral par le Client.

Le transfert de propriété de ENOKI vers le CLIENT s'effectue à compter du règlement du solde restant dû par le Client.

En cas de procédure de sauvegarde, redressement, ou de liquidation judiciaire, la propriété des produits et services livrés pourra être revendiquée par ENOKI en application des articles L. 624 - 9 et suivants du code de commerce.

ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT

Les CGV entreront en vigueur à la date de signature du devis ou bon de commande, s'appliqueront pour la durée de l'exécution de la Prestation et prendront fin dès l'accomplissement de la mission confiée à ENOKI.

Les dispositions relatives à la confidentialité et à la propriété intellectuelle continueront à s'appliquer après la fin de la relation contractuelle.

ARTICLE 7 – EXÉCUTION DU CONTRAT

7.1. Délai d'exécution

ENOKI s'engage à exécuter le service à la date portée sur le devis et dans le délai estimé dans ce dernier.

À défaut d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, ENOKI livre le bien ou exécute la Prestation sans retard injustifié et au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat.

7.2. Conformité

ENOKI s'engage à fournir un service conforme aux prescriptions légales en vigueur et aux prescriptions contractuelles.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

8.1. Obligation de coopération

Le Client s'engage à collaborer de manière loyale et confiante à la mission de ENOKI.

Le Client doit notamment fournir à ENOKI toutes les informations, documents et matériels (plans, projets, modèles, réglementations, cahier des charges, codes d'accès à son serveur d'hébergement, textes, logos, images, vidéos, sons, etc.) nécessaires à la réalisation de la Prestation.

ENOKI ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans la réalisation des Prestations dû au non-respect de la collaboration active du Client par ce dernier.

8.2. Obligation relative à la propriété intellectuelle

Le Client doit impérativement s'assurer qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments qu'il fournit à ENOKI pour la réalisation des Prestations, ainsi qu'aux autres éléments présents sur son site internet, et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les contenus fournis par ENOKI de manière non conforme aux droits de propriété intellectuelle ou qui pourrait nuire à l'image de ENOKI ou à sa politique commerciale.

8.3. Responsabilité du Client

Annulation de commande

En cas d'annulation de commande par le Client postérieure à la signature du devis, et en dehors d'un cas de force majeure, ENOKI se réserve la faculté de conserver l'intégralité des sommes commandées ou de réclamer une somme d'un montant égal au préjudice subi par l'annulation du contrat.

Si le Client ne réceptionne pas les travaux sans motif légitime, ENOKI peut demander en justice que soit prononcée la réception.

À défaut de prise de livraison par le Client dans le délai fixé, ENOKI peut demander en justice au choix, l'exécution forcée ou des frais de dépôt ou des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Code source

À la livraison des travaux et après validation du Client (dans les conditions détaillées à l'article 3.9 ci-dessus), le code source est considéré comme fonctionnel à 100%. Tout dysfonctionnement découvert postérieurement, ou couvrant une utilisation imprévue du code source, relève de l'entière responsabilité du Client.

Sauvegarde

À la livraison des travaux et après validation du Client (dans les conditions détaillées à l'article 3.9 ci-dessus), et sauf mention contraire sur le devis ou contrat, le Client est seul responsable de la sauvegarde du code source du site/application que ENOKI a développé pour lui.

Sauf mention contraire sur le devis ou contrat, le Client est seul responsable de la sauvegarde du serveur sur lequel le code source est hébergé, et ce y compris pendant la réalisation des Prestations. Dès lors, toute perte de données y afférent relève de la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE ENOKI

9.1. Obligation relative aux Prestations

ENOKI s'engage à fournir les Prestations objets des devis de manière loyale et de bonne foi et en conformité avec les usages du secteur.

9.2. Obligation de confidentialité

ENOKI s'interdit de divulguer les informations relatives à son Client auxquelles il a pu avoir accès pendant l'exécution des Prestations.

9.3. Obligation relative à la propriété intellectuelle de l'œuvre réalisée

La propriété des résultats des travaux est transférée au Client auquel sont aussi transférés, par convention expresse, les droits de propriété intellectuelle liés à ces travaux.

9.4. Obligations relatives au bien objet des Prestations de ENOKI

ENOKI livre le bien sur lequel ont porté les travaux à la date et au lieu convenus sur le bon de commande ou le devis.

Le Client doit prendre réception des travaux, en vérifier la conformité et déclarer les accepter. La réception opère transfert de propriété et des risques.

9.5. Exonération de responsabilité et force majeure

La responsabilité de ENOKI ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

En aucun cas, ENOKI ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dommages causés au Client à la suite d'une utilisation du service ou du bien objet du service qui s'est avérée non conforme aux prescriptions de ENOKI et aux règles de l'art.

À la livraison des travaux et après validation du Client (dans les conditions détaillées à l'article 3.9 ci-dessus), le code source est considéré comme fonctionnel à 100%. ENOKI ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels dysfonctionnements découverts postérieurement ou couvrant une utilisation imprévue du code source.

ENOKI ne pourra être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement qui serait lié à une défaillance d'un prestataire externe, notamment concernant l'hébergement des sites/applications développés par ENOKI.

En cas de modification du code source effectuée par le Client ou un prestataire de ce dernier, ENOKI ne pourra plus assurer le bon fonctionnement ou la maintenance du code source. Dès lors, ENOKI ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement lié à la modification du code source effectuée par le Client ou un prestataire de ce dernier, ou lié à une configuration du serveur sur lequel le code du Client est installé.

À la livraison des travaux et après validation du Client (dans les conditions détaillées à l'article 3.9 ci-dessus), et sauf mention contraire sur le devis ou contrat, ENOKI n'est plus responsable de la sauvegarde du code source du site/application développé pour le Client.

Sauf mention contraire sur le devis ou contrat, ENOKI n'est en aucun cas responsable de la sauvegarde du serveur sur lequel le code source du Client est hébergé, et ce à aucun moment, ni pendant la réalisation des Prestations, ni après la livraison. ENOKI ne pourra donc être tenu pour responsable en cas de perte de données.

ARTICLE 10 – RÉOLUTION DU CONTRAT ET CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations ou de non-paiement du prix (ou du solde du prix) après l'exécution de la Prestation, et quinze (15) jours après mise en demeure d'avoir à exécuter cette obligation dans un délai raisonnable, ENOKI peut demander la résolution du contrat sans préjudice de dommages et intérêts.

La résolution du contrat sera prononcée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

Dans tous les cas, l'acompte versé à la commande reste acquis par ENOKI à titre d'indemnité.

ARTICLE 11 – SOUS-TRAITANCE

ENOKI peut confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de la Prestation.

La relation contractuelle ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit de la part du Client, sans autorisation préalable écrite de ENOKI.

ARTICLE 12 – NON DÉBAUCHAGE

Chacune des parties renonce, sauf accord écrit préalable, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie ayant travaillé dans le cadre de la prestation objet du contrat ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit. Cette renonciation est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de l'intervention du collaborateur. En cas de violation de l'article 12 des présentes, la partie en cause devra s'acquitter d'une pénalité d'un montant de trente mille (30.000) euros.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1. Le Client reste détenteur des droits de propriété intellectuelle sur les éléments qu'il fournit pour concourir à la réalisation des Prestations par ENOKI. Le Client se déclare détenteur des droits apparents attachés à ces éléments et en prend toute la responsabilité vis-à-vis des tiers.

13.2. Sous réserve des droits expressément cédés au Client, ENOKI reste titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle attachés à tous les éléments préexistants à la collaboration avec le Client.

En particulier, le Client n'acquiert aucun droit sur les créations et supports développés par ENOKI, notamment les outils, méthodes, bases de données et savoir-faire élaborés par ENOKI dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que toutes les marques déposées, logos, textes, graphiques, images, logiciels ou autre élément susceptible d'être protégé par un droit de propriété intellectuelle dont ENOKI est titulaire et qui ne sont pas expressément mis à disposition du Client.

ENOKI reste propriétaire du savoir-faire utilisé à l'occasion de l'exécution du contrat et libre de l'utiliser pour toute autre fin, notamment pour la réalisation d'autres sites Web. Il pourra notamment réutiliser librement les éléments logiciels et codes développés spécifiquement pour le Client.

13.3. Certaines prestations sont réalisées en collaboration avec des partenaires de ENOKI. ENOKI prend alors en charge la gestion des droits de propriété intellectuelle attachés aux créations développées par ces partenaires afin que le Client puisse jouir pleinement des créations.

13.4. Sauf convention contraire expresse, lorsque la commande porte sur la création d'œuvres originales, l'exécution de cette commande entraîne de la part de ENOKI au profit du Client la cession des droits de propriété intellectuelle attachés aux travaux sélectionnés par le Client.

Ces droits comprennent le droit de reproduction, de représentation, d'adaptation et de cession à des tiers.

La cession est consentie à titre exclusif, pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits d'auteur et par tous moyens et formes connus ou inconnus au jour de la commande.

La cession a lieu au moment du paiement effectif et total du prix convenu au devis ou bon de commande.

Les droits afférents aux travaux réalisés par ENOKI, proposés au Client mais non retenus par ce dernier, restent la propriété exclusive de ENOKI.

13.5. Sauf interdiction expresse du Client, ENOKI est autorisé à se prévaloir des Prestations qui ont été réalisées dans le cadre contractuel, notamment à mentionner et reproduire les marques, ou tout autre signe distinctif réalisé pour le Client, sur ses propres supports de communication (notamment sur les réseaux sociaux et son site internet www.enoki-studio.com).

ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

14.1. Les informations personnelles collectées par ENOKI sont enregistrées dans son fichier clients et utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et le traitement des commandes.

14.2. Les informations personnelles collectées seront conservées par ENOKI pendant un (1) an suivant la fourniture de la Prestation.

14.4. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de ENOKI, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à ENOKI par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

14.5. En dehors des cas énoncés ci-dessus, ENOKI s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

14.6. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou de limitation du traitement. Il peut également s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale. Il devra adresser sa demande à ENOKI (contact@enoki-studio.com).

ARTICLE 15 – REGLEMENT DES LITIGES / DROIT APPLICABLE

Les CGV sont régies par la loi française.

Si un litige naît de la présente relation contractuelle, le Client et ENOKI s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable.

En cas d'échec dans un délai d'un (1) an à compter de la réception de la réclamation par ENOKI, le Client peut recourir aux services d'un médiateur en vue du règlement extrajudiciaire du litige. A cet effet, le Client peut s'adresser au service de médiation proposé sur le site internet de la Commission européenne visant au règlement en ligne des litiges : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des CGV, sera soumis au tribunal compétent territorialement (le tribunal du lieu ou du siège social du défendeur ou celui du lieu d'exécution de la prestation de services).